

Rapport DTM Décembre 2022



Ministère de la Santé et du Développement Social
Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Matrice de Suivi des déplacements (DTM)



PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

412 387 Prs.



PDIs RETOURNÉES

723 647 Prs.



REFUGIÉS MALIENS

197 737 Prs.



RAPATRIÉS

84 996 Prs.



Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES
Direction Nationale du Développement Social-DNDS



Programme
Alimentaire
Mondial



UNHCR
L'Agence des Nations
Unies pour les réfugiés

www.dnds.ml



DS

**ATIONALE
ENT SOCIAL**

La Direction Nationale du Développement Social (DNDS) rappelle que la coordination de l'aide aux personnes déplacées internes et retournées relève de la responsabilité du Gouvernement et du principe de responsabilité sectorielle ou « cluster approach ». Il importe que les coordonnateurs de groupe sectoriel et leurs équipes travaillent en étroite collaboration avec leurs homologues du Gouvernement sur le terrain chargés de la protection, l'assistance alimentaire, l'éducation, le WASH, la Santé, l'abris et de la coordination et gestion des sites..., dont le rôle est de mettre en œuvre les programmes du Gouvernement, afin que leurs stratégies, actions, initiatives et messages respectifs soient complémentaires.

Nous profitons de cette occasion pour remercier tous les partenaires qui ne ménagent aucun effort pour appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre de la « Stratégie Nationale de gestion des personnes déplacées internes, des retournés et des rapatriés » et ce à travers les différents projets ; et qui, nous n'en doutons point, ne manqueront pas d'apporter leur soutien à la recherche des solutions pour la réintégration durable des rapatriés, retournés et PDI.

Le programme DTM, dans le cadre de l'enregistrement des PDI et l'évaluation des besoins dans les zones de retour bénéficie de l'appui technique et du soutien financier de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). L'enregistrement des rapatriés avec l'appui financier et technique de l'UNHCR.

Editeur : Direction Nationale du Développement Social - DNDS
Quartier du Fleuve
Avenue Moussa Traoré
Bamako, Mali
B.P.174
Tél. : +223 20 22 27 43
Courriel : cccmdnds@gmail.com
Site Web : www.dnds.ml

Editeur : Organisation internationale pour les migrations - OIM
Quartier Badalabougou
Rue Gamal Al Nasser, Porte 756
B.P.288
Bamako, Mali
Tél. : +223 20 22 76 97
+223 20 22 76 98
Courriel : iombamako@iom.int
Site Web: mali.iom.int

© Décembre 2022 Direction Nationale du Développement Social du Mali (DNDS)



SOMMAIRE

SIGLES ET ABREVIATIONS	iv
RÉSUMÉ.....	v
I. INTRODUCTION	I
II. METHODOLOGIE	I
III. DEFINITIONS CLEES	5
IV. LIMITES	5
V. TENDANCES DES DEPLACEMENTS ET PROFILS DES POPULATIONS	7
A. PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES.....	7
A.1. MOTIF DE DEPLACEMENT	9
A.2. FREQUENCES DE DEPLACEMENT	9
A.3. PERIODE DE DEPLACEMENT	10
B. PDI RETOURNÉES	14
C. REFUGIES	17
C1. REFUGIES MALIENS.....	17
C2. REFUGIES AU MALI.....	17
D. RAPATRIÉS.....	18
CONCLUSION	21
ANNEXE	v



Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

Direction Nationale du Développement Social - UNIS



SIGLES ET ABREVIATIONS

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CMP	Commission Mouvements de Populations
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
DNDS	Direction Nationale du Développement Social
DRDSES	Directions Régionale du Développement Social et de l'Economie Solidaire
DTM	Displacement Tracking Matrix
FRV	Formulaire de Rapatriement Volontaire
MSDS	Ministère de la Santé et du Développement Social
NINA	Numéro d'Identification Nationale
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personne Déplacée Interne
POS	Procédure Opérationnelle Standard
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
WASH	Water, Sanitation and Hygiene (Eau, Hygiène et Assainissement)



RÉSUMÉ

La Matrice de Suivi des Déplacements, (Displacement Tracking Matrix – DTM, en anglais), est un outil de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui permet de suivre et de surveiller les déplacements et la mobilité des populations. Elle collecte des informations à différents niveaux, les traite et les diffuse, afin de garantir aux acteurs humanitaires, au Gouvernement et autres acteurs intéressés, une meilleure compréhension des mouvements et de l'évolution des besoins des populations déplacées : les facteurs d'influence, les moyens et durées de déplacement, les intentions futures des déplacés, leurs conditions de vie et encore bien d'autres éléments sont autant d'informations recherchées et récoltées auprès des populations déplacées elles-mêmes.

Le transfert du programme DTM au gouvernement du Mali par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), à travers la signature d'un protocole en novembre 2014 et les accords de partenariat entre le gouvernement et l'UNHCR pour la gestion et la coordination des sites de personnes déplacées internes et l'enregistrement des rapatriés ont permis à la DNDS une centralisation et une meilleure harmonisation des données sur les mouvements de populations.

La méthodologie et les outils utilisés par la DTM ont été élaborés par la Commission Mouvements de Populations (CMP), groupe de travail du cluster protection. Pour l'enregistrement des rapatriés, une Procédure Opérationnelle Standard (POS) est établie entre la DNDS et l'UNHCR.

Les équipes DTM sont présentes dans l'ensemble des régions du Mali.



412 387 personnes déplacées internes (79 036 ménages) ont été enregistrées et identifiées par le programme DTM dans l'ensemble des régions du Mali.



La population déplacée est composée de **54%** de femmes.



La population déplacée est composée de **46%** d'hommes.



62% de la population est composée d'enfants de moins de 18 ans.



Les personnes de plus de 60 ans représentent **2%** des déplacés



723 647 PDI retournées ont été identifiées entre septembre 2012 et décembre 2022.



84 996 rapatriés (anciens réfugiés) sont identifiés et enregistrés dans 116 communes du Mali. **197 737** réfugiés¹ maliens sont enregistrés dans les pays limitrophes.

¹ <https://data.unhcr.org/fr/countries/>



I. INTRODUCTION

Durant l'année 2022, les besoins humanitaires ont considérablement augmenté dans un contexte marqué par l'insécurité, des combats et attaques sporadiques se sont poursuivis dans plusieurs localités du pays. Cette situation est encore aggravée par les retombées économiques de la pandémie de COVID-19 et la hausse des prix alimentaires à l'échelle mondiale. Des déplacements de courte durée ont continué à être signalés dans différentes régions du pays. A la fin de l'année 2022, une proportion importante de personnes déplacées internes vivaient encore dans les centres urbains du pays dans des conditions de protection et d'assistance inadéquates, le reste de la population déplacée étant dispersée dans les zones rurales dans des familles d'accueils ou sur des sites auto-installés. Des dizaines de milliers d'entre elles ont commencé à regagner leurs foyers au Centre et au Nord du pays, mais de nombreux obstacles persistent, les empêchant de trouver des solutions durables à leur déplacement. Les services de base sont toujours limités et l'insécurité alimentaire menace d'être de plus en plus sévère dans le Sahel

Le transfert du programme matrice de suivi des déplacements DTM (Displacement Tracking Matrix) permet au gouvernement du Mali d'obtenir une meilleure compréhension des caractéristiques des populations déplacées et retournées, ainsi que de mettre à jour leurs besoins et accès aux services de base. Ces informations sont collectées puis disséminées auprès de la communauté humanitaire et des pouvoirs publics afin de leur fournir une analyse complète des caractéristiques, mouvements et besoins des populations déplacées dans le pays et d'orienter les programmes d'aide humanitaire.

II. METHODOLOGIE

Les activités de la DTM sont basées sur la méthodologie approuvée par la Commission Mouvement de Populations et sont menées par des équipes mixtes composées de membres, de la Direction Nationale du Développement Social (DNDS), de l'OIM et de l'UNHCR.

Enregistrement :

A. PDI et PDI retournées :

Les opérations d'enregistrement consistent à faire le profilage des populations déplacées en collectant des données relatives à leur profil démographique, l'historique de déplacement, les besoins, l'assistance reçue ainsi que les vulnérabilités identifiées.

- **Formation :** La formation des équipes en charge de la collecte de données a lieu par groupe de 20 à 30 personnes. Les formations sont menées par les agents de la DNDS. Les superviseurs et enquêteurs de la DNDS sont les cibles privilégiées de ces sessions qui couvrent notamment : les objectifs de la DTM, la méthodologie, les outils de collecte de données, ainsi que des informations concernant la collecte et la protection de données. Des personnes déplacées sont également invitées à ces sessions et sont intégrées aux équipes d'enregistrement.
- **Communication :** Des campagnes de communication sont mises en œuvre afin d'informer les populations déplacées sur la date et l'objectif des enregistrements. L'équipe de la DNDS travaille en collaboration étroite avec les maires, chefs de quartiers et points focaux des PDI afin de faire parvenir les messages-clé aux populations déplacées.



- **Collecte des données.** La collecte de données se fait selon une approche communautaire et inclut des chefs de quartiers, des représentants des ONGs, des leaders communautaires ainsi que des personnes déplacées. La collecte de données se réalise en trois étapes :

1. **Evaluation au niveau des communes :** Une évaluation au niveau des communes où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (maire, représentants des personnes déplacées) et de visites de terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces communes, d'identifier les quartiers où se trouvent ces personnes ainsi que de collecter des informations concernant les services fournis, les besoins et l'assistance délivrée.

2. **Evaluation au niveau des quartiers :** Une évaluation au niveau des quartiers où ont été identifiées des personnes déplacées est réalisée au travers d'entretiens auprès d'informateurs clés (chefs de quartiers/fractions/bandes, représentants des personnes déplacées et retournées, officiels locaux etc.) et de visites terrain. Ces évaluations permettent de confirmer la présence de personnes déplacées dans ces quartiers ainsi que de faire état des services fournis, des besoins, de l'assistance délivrée, des problèmes de sécurité ainsi que des besoins en terme d'emploi.

3. **Enregistrement des ménages déplacés :** L'enregistrement des ménages déplacés se fait au travers d'un entretien individuel avec le chef de ménage. Des données telles que le nombre de membres du foyer, leurs profils et vulnérabilités, l'historique des déplacements, l'assistance et les besoins sont collectées durant cette étape.

- **Mise à jour des données :** Des opérations sur le terrain sont menées de façon régulière afin de vérifier la présence des personnes enregistrées. Ces vérifications se font au travers d'agents permanents basés dans l'ensemble des régions du pays.

Points de suivi des mouvements de populations/Flow Monitoring Points (FMP) :

Cet exercice n'a pas vocation à être exhaustif et vise avant tout à produire des tendances en termes de déplacement ainsi qu'à agir comme système d'alerte précoce en cas de déplacements massifs et soudains de populations,

- **Formation :** Comme pour l'enregistrement, les équipes déployées aux FMP sont composées d'agents de la DNDS et de l'OIM. Ces équipes ont été formées sur la méthodologie retenue pour cet exercice, sur l'utilisation du questionnaire employé ainsi que sur des questions essentielles relatives à la protection.

- **Collecte des données :** Les équipes FMP sont placées dans certains lieux d'entrée et de transit clés tels que les gares routières et fluviales. Le recensement des personnes déplacées se rendant du centre vers le sud, du nord vers le sud ou entre les régions nord ou du centre se fait généralement à l'intérieur des moyens de transport empruntés par ces personnes (bus ou pinasses). La collecte de données aux points FMP permet également d'identifier les personnes déplacées les plus vulnérables durant leurs voyages ou une fois arrivées à destination. Si besoin, ces personnes bénéficient d'un référencement aux partenaires présents sur le terrain.

B. RAPATRIES :

Documents des réfugiés :

Les réfugiés régulièrement enregistrés dans les pays d'asile reviennent avec deux documents principaux:

a- Formulaire de Rapatriement Volontaire (FRV) : pour ceux qui déclarent leur retour aux autorités et l'UNHCR.

Les réfugiés lorsqu'ils décident de retourner dans leur pays d'origine doivent informer l'UNHCR et les autorités de ce pays de leur désir de retour. Avant leur départ, ils remettent leurs attestations d'enregistrement aux autorités du



pays d'asile qui met à la disposition de chaque ménage un document commun (Formulaire de Rapatriement Volontaire) avec certaines informations biométriques.

b- L'Attestation de réfugié: pour ceux qui ne déclarent pas leur retour aux autorités et à l'UNHCR.

Signature de l'autorité du pays d'accueil, logo du gouvernement d'accueil, photos et informations de tous les membres de la famille. L'attestation est écrite en français pour le Niger et le Burkina Faso ; en français et arabe pour la Mauritanie.

Le formulaire de rapatriement volontaire et l'attestation de réfugié sont les seuls documents de référence pour l'enregistrement des rapatriés parce qu'ils comportent en plus de certaines informations biométriques le numéro proGres du ménage et celui de tous ses membres.

En plus de ces documents, le rapatrié peut aussi disposer de :

c- la Carte de ration avec les logos UNHCR et PAM. Ces cartes de ration doivent être systématiquement retirées et remises à l'UNHCR dès l'enregistrement des rapatriés.

d. Manifeste/Liste des rapatriés

Il s'agit d'une liste commune délivrée par ménage avec certaines informations biométriques.

Cette liste est normalement accompagnée par une lettre de l'UNHCR du pays d'asile.

e. Sans document

Les Maliens qui prétendent être des rapatriés mais sans présenter leurs documents de réfugiés ne doivent pas être enregistrés comme rapatriés.

Cependant, une attention particulière est accordée aux rapatriés en provenance de l'Algérie. Dans ce cas, la DNDS procède à la vérification auprès des autorités traditionnelles et administratives pour adopter de commun accord la conduite à tenir.

Lieux d'enregistrement :

Les rapatriés sont enregistrés soit au niveau des points d'enregistrements identifiés soit dans leurs zones de retour.

a-Dans les zones de retour

L'enregistrement qui a lieu dans les zones de retour concerne deux catégories de rapatriés à savoir:

- Les rapatriés arrivés au Mali dans la période allant de septembre 2014 à juillet 2015. L'enregistrement à débiter par ceux qui se sont, soit inscrit auprès des bureaux de l'UNHCR, soit auprès des Directions Régionales du Développement Social et de l'Economie Solidaire (DRDSES). Après cette étape, les agents enregistreurs continuent l'enregistrement auprès des ménages non-inscrits disposant des documents cités plus haut.

- Les rapatriés qui ne passent pas par les points d'enregistrements identifiés. Ils seront sensibilisés pour se présenter aux autorités dès leur arrivée. Les agents enregistreurs devront garder un contact permanent avec les autorités pour être informés à tout moment d'arrivée des rapatriés dans le cercle ou les points d'enregistrements ont été identifiés. Dès réception de cette information, les agents enregistreurs effectueront une mission sur le terrain pour enregistrer ces rapatriés.



b-Aux points d'enregistrements

Les agents enregistreurs sont présents en permanence au niveau des points d'enregistrements ci-dessous identifiés:

- région de Kidal: Kidal centre, Anefif, Aguel Hoc et Tessalit,
- région de Gao: Intilit, Djebock, Labezanga, Anderanboukane, Menaka, Bourem, Gossi et Gao centre,
- région de Tombouctou: Léré, Soumpi, Diré, Goundam, Tombouctou centre 01, Essakane, Tombouctou centre 02, Bambara Maoudé et Rharous,
- région de Mopti: Boni, Tenenkou et Youwarou, Gathi-Loumo (Tenenkou),
- région de Ségou : Nampala et Niono,
- et le District de Bamako: pour couvrir les six communes de Bamako et la région de Koulikoro.

Ces points sont susceptibles de modification et les agents enregistreurs sont tenus de se déplacer au besoin dans les localités en fonctions des arrivées signalées.

Procédures d'enregistrement :

Seuls les rapatriés sont concernés par cet enregistrement. Les rapatriés devront présenter aux agents enregistreurs les documents de réfugié obtenus dans les pays d'asile.

Avant de commencer l'enregistrement, l'agent enregistreur devra vérifier l'authenticité des documents soumis par les rapatriés en faisant une comparaison avec les spécimens du pays d'asile en leur possession. Une fois l'authenticité des documents de réfugiés confirmée, l'agent procédera à l'enregistrement de chaque ménage sur le formulaire d'enregistrement des rapatriés au Mali. Seules les personnes physiquement présentes dont les noms se trouvent sur les documents du réfugié délivrés par les pays d'asile seront enregistrées, ou le nombre indiqué sur le manifeste sera pris en considération.

La présence physique des personnes est obligatoire. L'agent enregistreur doit procéder à la reconnaissance faciale des personnes présentes. Toute tentative de fraude sera sanctionnée par un rejet du dossier par l'agent enregistreur. Et ce dernier devra informer son superviseur de la situation qui à son tour informera l'UNHCR à travers la DRDSES. L'UNHCR se chargera de vérifier en lien avec le pays d'asile si la personne est concernée par cette opération.

en commun avec les partenaires qui réalisent des évaluations similaires au nord afin de permettre une analyse commune des besoins identifiés dans ces régions.



III. DEFINITIONS CLEES

Afin de faciliter la lecture de ce rapport, les trois catégories de populations cibles sont définies de la manière suivante :

- **Une Personne Déplacée Interne (PDI)** : est une personne ayant été forcée ou obligée de fuir ou de quitter son habitation ou lieu habituel de résidence, en particulier après, ou afin d'éviter les effets des conflits armés, des situations de violence généralisée, des violations des droits de l'homme et/ou des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, et qui n'ont pas traversé une frontière d'État internationalement reconnue².
- **Une personne déplacée retournée** : est une personne qui, alors qu'elle s'était installée dans un lieu autre que son lieu d'origine (à l'intérieur du Mali), est depuis retournée dans son lieu d'origine.
- **Une personne rapatriée** : le terme « rapatrié » désigne tout réfugié malien qui est volontairement retourné en République du Mali.
- **Une personne réfugiée** : Le terme « réfugié » signifie toute personne de nationalité malienne ou toute personne sans nationalité dont la résidence habituelle était en République du Mali, qui est réfugiée dans un autre pays conformément à la Convention de Genève du 28 juillet 1951 et son Protocole additionnel du 31 janvier 1967 ainsi que de la Convention de l'OUA régissant les aspects spécifiques aux problèmes des réfugiés en Afrique du 10 septembre 1969.
- **Un site** : le terme Site est utilisé tout au long du texte pour s'appliquer à une variété de site qui inclut les sites planifiés, les sites auto-installés, les centres collectifs, les centres d'accueil et de transit.

IV. LIMITES

Diverses difficultés ont été rencontrées au cours de cette opération :

- Plusieurs villages étaient inaccessibles à cause de l'insécurité dans les régions de Ménaka, Douentza, Badiangara, Mopti, Tombouctou et Gao.
- Les conditions sécuritaires dans dix-neuf communes des cercles de Gao, Ansongo, Bankass, Djenne, Youwarou, Koro, Douentza, Tominian, Teninkoun accueillants des personnes déplacées internes étaient instables. A cet effet, les déplacements des équipes DTM étaient restreints dans ces communes.

Des stratégies alternatives, comme le recours aux leaders communautaires, ont permis à la DNDS et à l'OIM de poursuivre les activités sur le terrain. Des efforts ont également été fournis pour renforcer le niveau d'acceptation des enquêteurs dans les zones de couverture par une plus grande interaction avec les membres des communautés en général et les personnes affectées en particulier.

² <https://au.int/fr/treaties/african-union-convention-protection-and-assistance-internally-displaced-persons-africa>



TENDANCES DES DEPLACEMENTS ET PROFILS DES POPULATIONS

V. TENDANCES DES DEPLACEMENTS ET PROFILS DES POPULATIONS

A. PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES

Lors de l'opération de collecte et de mise à jour des données menée en décembre 2022, un total de 412 387 PDI a été identifié. Le nombre de PDI est en effet passé de 440 436 personnes en septembre 2022 (rapport CMP de septembre 2022) à 412 387 en décembre 2022. Ainsi de septembre à décembre 2022, une diminution de 28 049 personnes déplacées (environ 6,4% de diminution) a été constatée.

Les conditions de sécheresse, l'intensité des précipitations ajoutée aux débordements des cours d'eau de leurs lits durant la saison des pluies dû aux impacts des changements climatiques ont contraint 23 957 personnes à se déplacer à l'intérieur du pays. L'augmentation du niveau des précipitations a entraîné des inondations importantes dans plusieurs localités du pays, ces inondations ont eu pour conséquences des pertes en vies humaines, des pertes d'animaux.

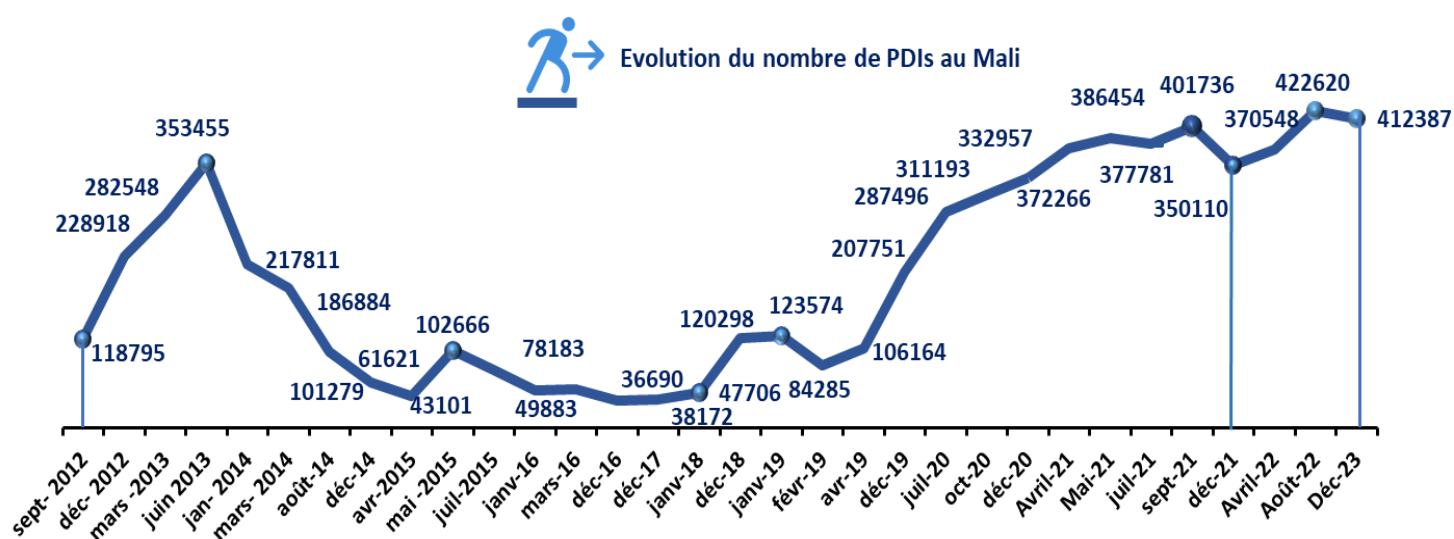
Tableau I : Répartition du nombre de Déplacés Internes au Mali par région

Régions	Ménages	Femmes	Hommes	Total Individus
BANDIAGARA	15390	47701	44411	92112
MOPTI	15683	45534	39047	84581
GAO	12122	35609	25826	61435
TOMBOUCTOU	9807	28599	23554	52153
SEGOU	8662	19682	15613	35295
MENAKA	7558	14804	16124	30928
KIDAL	2479	8003	6961	14964
DOUMENTZA	1663	8136	4129	12265
SAN	2429	6433	4793	11226
KOULIKORO	790	2210	2031	4241
BAMAKO	938	2078	1512	3590
SIKASSO	402	1555	1158	2713
KOUTIALA	310	1189	827	2016
DIOILA	363	1109	896	2005
KITA	228	748	682	1430
BOUGOUNI	95	384	336	720
KAYES	117	350	363	713
Total	79 036	224 124	188 263	412 387

Les régions de BANDIAGARA (22%), MOPTI (21%), GAO (15%), TOMBOUCTOU (13%), SEGOU (9%) et MENAKA (7%) abritent le plus grand nombre de PDI. En décembre 2022, le nombre de PDI dénombré dans les régions de Mopti, Gao et Tombouctou ont augmenté respectivement de 16 pour cent, 23 pour cent, et 7 pour cent, comparé à la même période de 2021. Contrairement à la région de Ségou, où une baisse considérable (37,5%) du nombre de PDI a été notée à la fin de l'année 2022, comparé au nombre de PDI dénombrées en décembre 2021.



Graphique 1 : Evolution du nombre de PDI de septembre 2012 au 31 décembre 2022



Démographie

Profil démographique des PDI

Tableau 2 : Répartition par tranches d'âges et par sexe des personnes déplacées internes au Mali

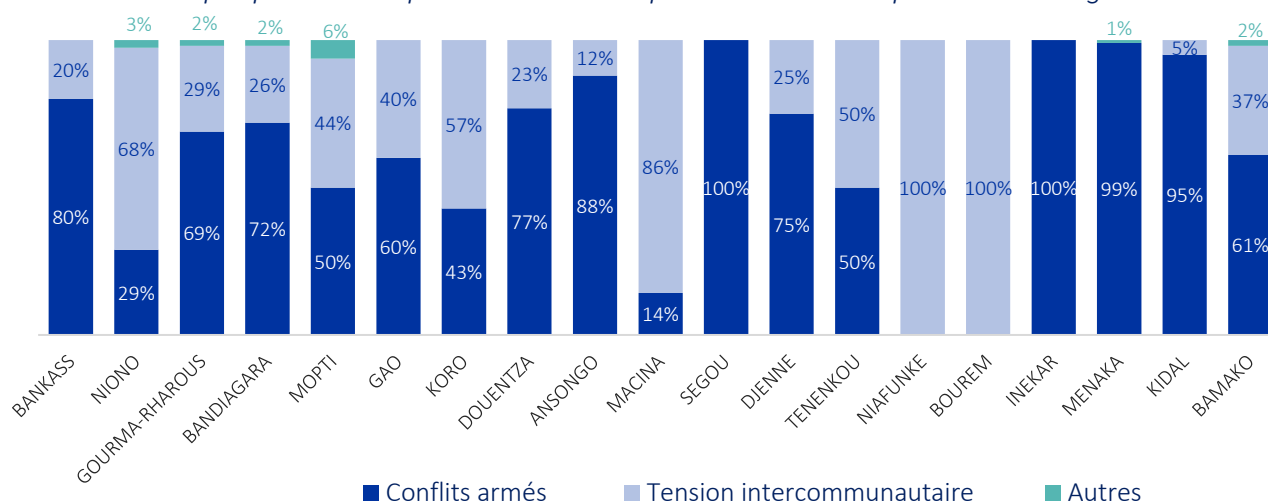
Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
131231	124203	255434	87733	59609	147342	5160	4451	9611	412387
32%	30%	62%	21%	15%	36%	1%	1%	2%	100%

La population déplacée est constituée de 54 pour cent de femmes et 46 pour cent d'hommes. Par ailleurs, plus de la moitié des personnes déplacées (62%) sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans). La population active représente 35 pour cent des déplacées et le reste (2%) des personnes âgées de 59 ans et plus.

A.1.MOTIF DE DEPLACEMENT

Les résultats de cette opération ont montré que, les conflits armés (66%), étaient la principale raison de déplacement de la majorité des PDI déplacées dans ces sites. Ces communautés déplacées sont principalement originaires des localités situées dans les cercles de MENAKA, ANDERAMBOUKANE, INEKAR, BANKASS, GOURMA-RHAROUS, BANDIAGARA, NIONO, DOUENTZA, GAO et MOPTI. Cependant, les tensions inter communautaires (33%) ont été également évoquées comme raison de déplacement par certains PDI. Les raisons de déplacement liées aux tensions intercommunautaires ont été principalement évoquées par les PDI originaires des localités situées dans les cercles NIONO, BANKASS, GOURMA-RHAROUS, KORO, MOPTI, MACINA et GAO.

Graphique 2 : Principales raisons de déplacement des PDI par Cercle d'origine

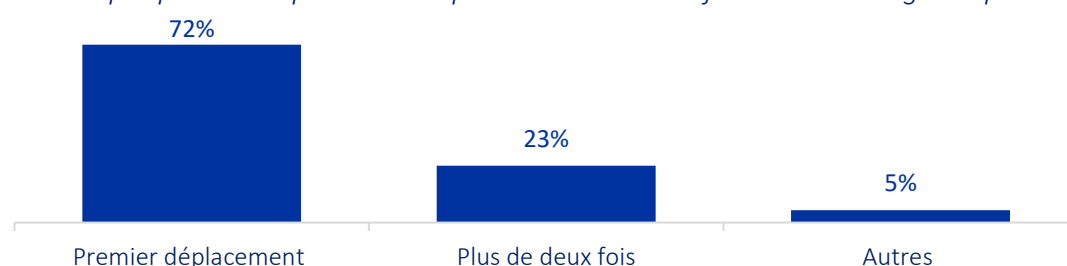


A.2.FREQUENCES DE DEPLACEMENT

Les multiples déplacements des PDI au Mali entre les différentes communes, restent un phénomène important de la crise au Nord et au centre, entraîné principalement par la situation sécuritaire et la disponibilité des assistances dans certaines localités de déplacement. En décembre 2022, dans plus de trois quarts des lieux de déplacement (72%), la majorité des PDI arrivée dans ces sites était à leur premier déplacement. Cependant, dans un peu plus de deux sites sur dix (23%), des personnes déplacées ont au moins étaient déplacées deux fois. Elles ont principalement quitté les localités situées dans les cercles de BANKASS, DJENNE, ANSONGO, MENAKA, BANDIAGARA, KORO, NIONO et DOUENTZA.

Par ailleurs, une proportion de 5 pour cent des sites évalués, certains PDI se sont déplacées plus de deux fois. Ces déplacements multiples concernent principalement les PDI originaires des localités situées dans les cercles de BANKASS, BANDIAGARA, KORO, NIONO, DOUENTZA, ANSONGO et GAO.

Graphique 3 : Fréquence de déplacement de la majorité des ménages déplacés



A.3.PERIODE DE DEPLACEMENT

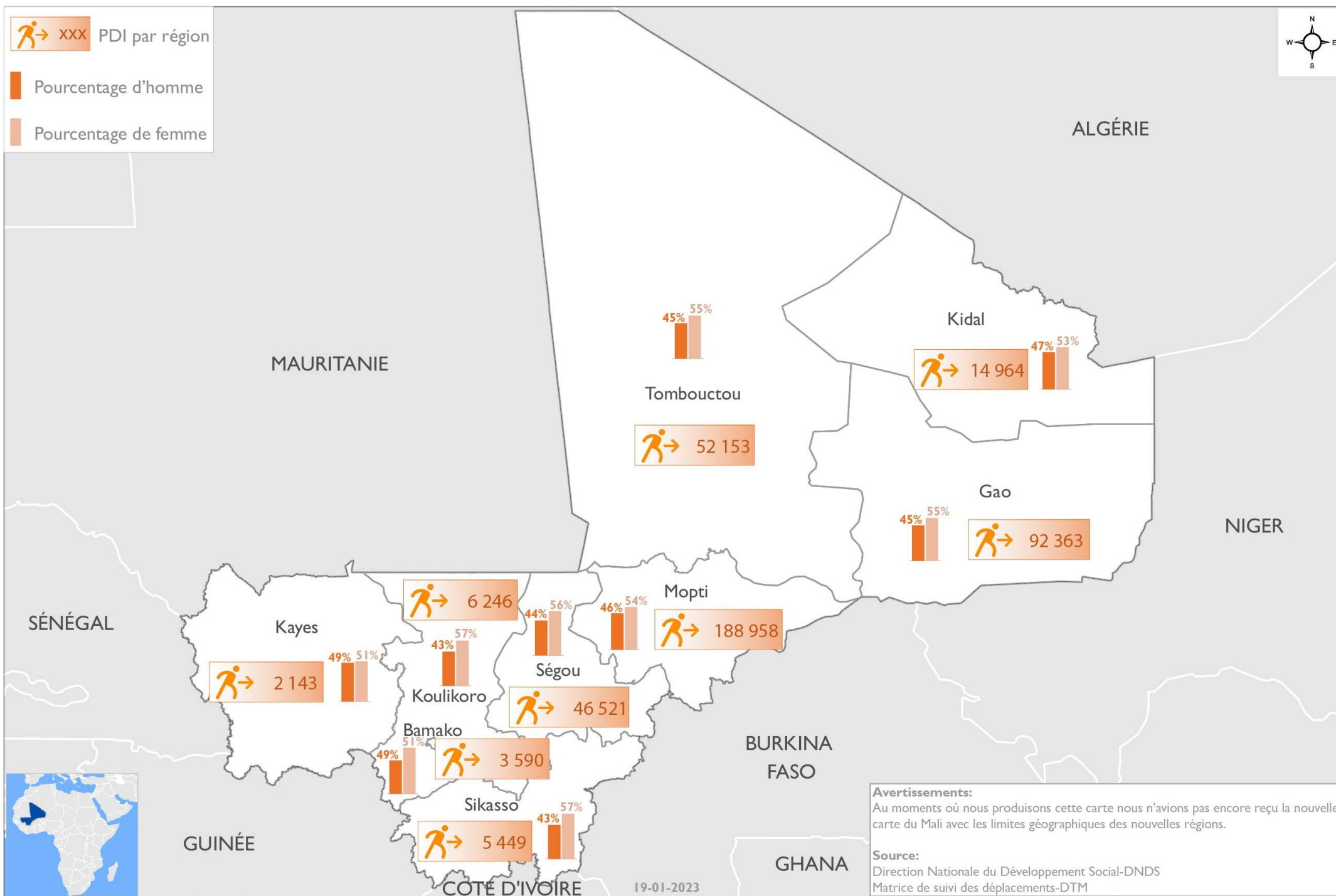
Il ressort de cette évaluation que parmi l'ensemble des déplacements recensés depuis 2022 les nouveaux déplacements, recensés entre janvier et décembre 2022, représentent 21 pour cent du total, alors que les déplacements effectués sur toute l'année 2021 représentent 27 pour cent du total. Alors qu'on observe une baisse des nouvelles arrivées de personnes déplacées internes dans les régions de Ségou, Kayes, Bandiagara, depuis le début de l'année, le nombre de nouvelles arrivées de PDI ne cesse d'augmenter dans les régions de Gao, Ménaka et Kidal en raison d'une recrudescence des violences qui continuent de survenir, y compris jusqu'à cette période d'évaluation dans les régions de Gao, Ménaka, Douentza et Bandiagara.



 XXX PDI par région

 Pourcentage d'homme

 Pourcentage de femme



Avertissements:

Au moments où nous produisons cette carte nous n'avions pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions.

Source:

Direction Nationale du Développement Social-DNDS
Matrice de suivi des déplacements-DTM

19-01-2023



Coordination Nationale
DES SITES DE PERSONNES
DEPLACÉES INTERNES

Direction Nationale du Développement Social-ONDS



PDI_s RETOURNEES

B. PDI RETOURNÉES

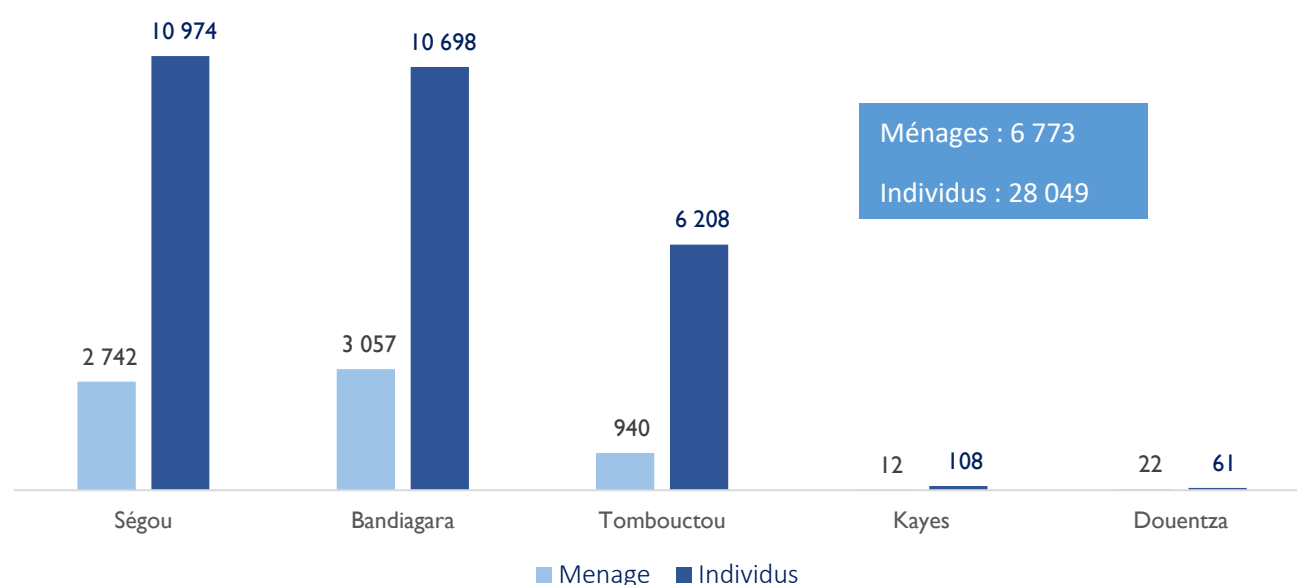
Dans le cadre de l'évaluation DTM, une PDI retournée est considérée comme une personne, anciennement déplacée interne, qui est rentrée de façon permanente dans son lieu d'origine. Selon les résultats de l'évaluation, il y a **723 647** PDI retournées au Mali entre juillet 2013 et décembre 2022.

Tableau 3 : Nombre Cumulé de PDI retournées par région de juillet 2013 au 31 décembre 2022

Régions	Ménages	Femmes	Hommes	Individus
Tombouctou	70863	181119	149379	330498
Gao	41779	112700	92058	204758
Menaka	16932	40696	33687	74383
Segou	9178	21619	18104	39723
Douentza	5285	15847	13232	29079
Bandiagara	5639	15419	10304	25723
Mopti	3685	6997	5692	12689
Kidal	1114	2899	2561	5460
Kayes	161	661	673	1334
TOTAL	154 636	397 957	325 690	723 647

Durant l'année 2022, au total 28 049 PDI retournées ont été dénombrées au Mali, soit une baisse de 66 pour cent par rapport à décembre 2021 (82 272 PDI retournées). Les cercles de Niono, BADIANGARA, NIAFUNKE, ont observé le plus grand nombre entre janvier et décembre 2022.

Graphique 4 : Situation des PDI retournées par régions janvier - décembre 2022



Les cercles de Niono, Badiangara, Niafunké, ont observé le plus grand nombre entre janvier et décembre 2022.

 XXX Retourné par région

 Pourcentage d'homme

 Pourcentage de femme



MAURITANIE

ALGÉRIE



Tombouctou

 330 498

Kidal

 5 460



Gao



 279 141

NIGER

SÉNÉGAL

Kayes



 1 334

Koulikoro



Ségou



Mopti

 67 491

 39 723

BURKINA
FASO

Sikasso

GHANA

GUINÉE

CÔTE D'IVOIRE

19-01-2023

Avertissements:

Au moments où nous produisons cette carte nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions.

Source:

Direction Nationale du Développement Social-DNDS
Matrice de suivi des déplacements-DTM



REFUGIES, RAPATRIES

C. REFUGIES

CI. REFUGIES MALIENS

Tableau 4 : Réfugiés - Estimation du nombre de réfugiés maliens au 31 décembre 2022

Pays d'asile	Nombre de réfugiés	Date de mise à jour
Mauritanie	98202	29 novembre 2022
Niger	65688	30 novembre 2022
Burkina Faso	33611	31 octobre 2022
Nigéria	145	31 décembre 2022
Togo	82	31 décembre 2022
Guinée	9	31 décembre 2022
Total	197 737	31 décembre 2022

Source : HCR, CNCR (<https://data2.unhcr.org/fr/countries/>)

La zone du « Liptako Gourma » (ou des trois frontières entre le Mali, le Niger et le Burkina Faso) devient l'épicentre de cette crise multiforme, confirmant l'augmentation du nombre de réfugiés maliens qui est passé de 181 266 individus (rapport DTM d'août 2022) à 197 737 individus en décembre soit une augmentation de 16 471 entre août et décembre 2022.

C2. REFUGIES AU MALI

Tableau 5 : Réfugiés - Estimation du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile au Mali à la du 31 décembre 2022

Pays d'asile	Nombre de réfugiés	Date de mise à jour
Burkina Faso	25800	31 décembre 2022
Niger	18229	31 décembre 2022
Mauritanie	14952	31 décembre 2022
République centrafricaine	1212	31 décembre 2022
Autre non spécifié	1028	31 décembre 2022
République démocratique du Congo	280	31 décembre 2022
Congo	33	31 décembre 2022
Total	61534	31 décembre 2022

Source : HCR, CNCR (<https://data2.unhcr.org/fr/countries/>)

Tableau 6 : Réfugiés - Estimation du nombre de réfugiés et demandeurs d'asile par région au 31 décembre 2022

Régions	Nombre de réfugiés	Date de mise à jour
Kayes	14916	31 décembre 2022
Ménaka	13334	31 décembre 2022
Gao	13178	31 décembre 2022
Mopti	9359	31 décembre 2022
Tombouctou	7730	31 décembre 2022
Bamako	2761	31 décembre 2022
Ségou	229	31 décembre 2022
Sikasso	27	31 décembre 2022
Total	61 534	31 décembre 2022

Source : HCR, CNCR (<https://data2.unhcr.org/fr/countries/>)



D. RAPATRIÉS

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés soutient les autorités maliennes à travers la DNDS dans l'identification et l'opérationnalisation de 28 points d'enregistrement des rapatriés dans les régions Gao, Kidal, Ménaka, Mopti, Ségou, Tombouctou et le District de Bamako.

A noter que l'enregistrement des rapatriés se fait par la DNDS en coordination avec l'UNHCR, l'OMS et les Directions régionales de la Santé, afin de prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir la propagation de la COVID-19.

Tableau 7 : Nombre de rapatriés enregistrés regroupés par régions de retour et par anciens pays d'accueil - au 31 décembre 2022

Ancien Pays d'accueil	Algérie	Burkina Faso	Ghana	Guinée	Mauritanie	Niger	Nigéria	Togo	Tunisie	Total général
Région de Destination	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus	Individus
BADIANGARA		46								46
BAMAKO	132	432			43	28	6	5		646
BANDIAGARA					4					4
DIOILA		4								4
DOUMENTA		3469			29					3498
GAO	2380	12710			90	7373	1		1	22555
KIDAL	1997	48			8					2053
KOULIKORO	65	110			29	1				205
MENAKA	287	22			9	15649				15967
MOPTI		62			675	4				741
SAN		5								5
SÉGOU		128	1		1074	41				1244
TOMBOUCTOU	2998	15709		2	18934	379		6		38028
Grand Total	7 859	32 745	1	2	20 895	23 475	7	11	1	84 996

A la suite des mises à jour, le nombre de rapatrié est estimé à 84 996 individus au 31 décembre 2022 soit une augmentation de **190** individus par rapport à aout 2022 (84 806 individus, Rapport CMP d'aout 2022). Les rapatriés dépendent fortement de l'assistance humanitaire. Ils ont vécu sous cette forme d'assistance pendant leur séjour en déplacement. Ils ne doivent pas compter sur cela durant toute leur vie.

L'accès aux infrastructures de base reste une problématique dans une grande mesure : Près de 60% des ménages rapatriés ont difficilement accès à l'eau potable. Les raisons avancées sont entre autres les longues distances pour parvenir aux points d'eau, la rareté de l'eau et la mauvaise qualité de l'eau.

Concernant l'accès à l'éducation 19% des enfants rapatriés de 6 à 15 ans ne vont pas à l'école. Les raisons évoquées sont entre autres, l'insécurité, la fermeture des écoles, le manque de moyen, l'éloignement de l'école, absence d'enseignants et le manque d'intérêt pour la scolarisation des enfants. S'agissant de l'accessibilité des services de santé, l'étude montre que les centres de santé communautaires (CSCOM) sont les plus fréquentés soit 32% pour les rapatriés.



Tableau 8 : Répartition par tranches d'âges et par sexe des rapatriés au Mali

Enfants (0-17 ans)			Adultes (18 -59as)			Personne âgée (59ans et plus)			TOTAL
Filles	Garçons	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
15486	15771	31257	25443	21604	47047	3187	3505	6692	84996
18%	19%	37%	30%	25%	55%	3%	4%	8%	100%

Graphique 5 : Répartition des Rapatriés par sexe au 31 décembre 2022



La population rapatriée est constituée de 52 pour cent de femmes et 48 pour cent d'hommes. Par ailleurs, 40 pour cent des personnes rapatriées sont des enfants (âgés de 0 à 17 ans), les adultes (18 à 59 ans) représentent 53 pour cent et les personnes âgées représentent 7 pour cent de la population rapatriée.



Situation des rapatriés, réfugiés au Mali et réfugiés Maliens dans les pays limitrophes en décembre 2022



Direction Nationale du Développement Social - DNDS

Matrice de Suivi des Déplacements DTM

DEMOGRAPHIE DES RAPATRIÉS:

Femme: 44 116

Homme: 40 880

Enfants (<18 ans): 37%

Personnes âgées (>60 ans): 8%

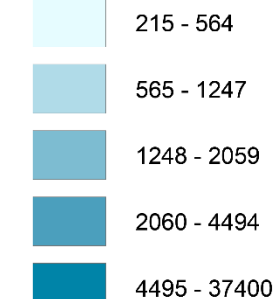
Rapatriés
84 996 Prs.

Réfugiés Maliens
197 737 Prs.

Réfugiés et demandeurs d'asile au Mali
61 534 Prs.

Légende

Nombre de rapatriés



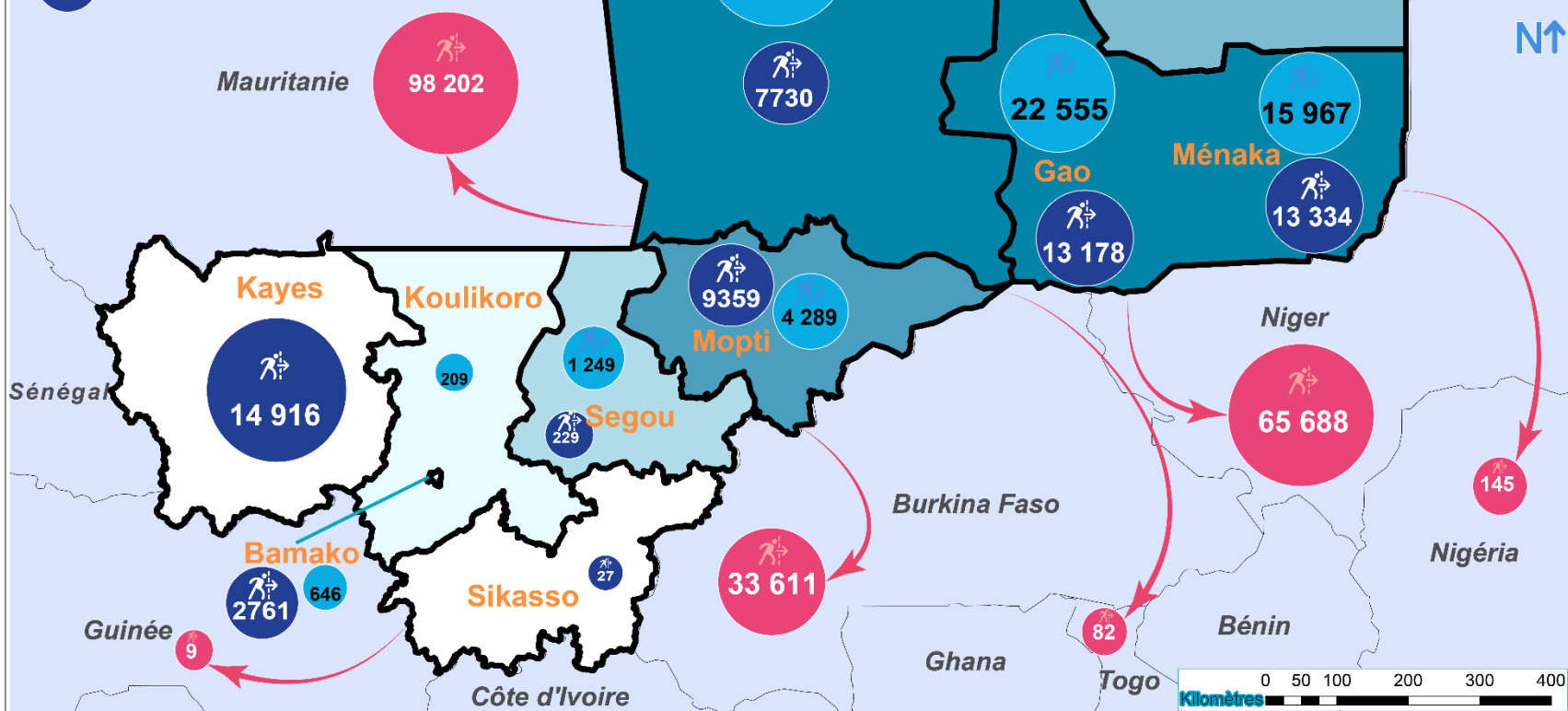
Limite Region

Pays limitrophes

Avertissements:

Au moment où nous produisons ce rapport nous n'avons pas encore reçu la nouvelle carte du Mali avec les limites géographiques des nouvelles régions

- Nombre de rapatriés au 31 décembre 2022
- Nombre de réfugiés maliens par pays au 31 décembre 2022. Source: UNHCR
- Nombre de réfugiés et demandeurs d'asile au Mali au 31 décembre 2022. Source: UNHCR



CONCLUSION

Alors que les besoins humanitaires ont considérablement augmenté au cours de l'année 2022, cette situation est encore aggravée par les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19 et la hausse des prix alimentaires à l'échelle mondiale. Les besoins humanitaires pour l'année 2023 s'inscrivent dans le cadre du soutien en matière d'eau, de santé, de protection, de gestion des sites, d'assistance alimentaire, d'abris et d'articles non alimentaires.

Par ailleurs, un grand nombre de PDI, retournés et rapatriés n'ont pas de carte d'identité, de Numéro d'Identification National (NINA) ou d'extrait d'acte de naissance. Mettre en place un système qui facilite l'accès à la documentation aux PDI, PDI retournées et rapatriés afin qu'ils puissent bénéficier des mêmes avantages sociaux (participation aux échéances électorales, gratuité des soins aux enfants de moins de 5 ans et aux femmes enceintes, gratuité de la scolarité à l'école primaire, etc.) que les autres citoyens du Mali. Cela se traduirait entre autres par la possibilité aux individus de pouvoir s'enregistrer dans leurs milieux de résidence et la réduction des procédures d'obtention des documents.

Toutes les personnes déplacées internes doivent pouvoir être protégées des dangers, vivre en paix, apprendre, travailler et s'épanouir en tant que membres productifs des communautés où ils vivent, et trouver des solutions à plus long terme leur permettant de construire un avenir garanti.

Tous les acteurs doivent contribuer aux stratégies élaborées pour des situations de transition qui lient l'action humanitaire et l'action en faveur du développement, ainsi qu'aux activités qui construisent et préservent durablement la paix. Nous sommes convaincus que les PDI devraient être en mesure de reconstruire leur vie conformément aux normes fondamentales des droits humains et de la dignité, même dans les localités où la crise n'est pas pleinement résolue. A cet effet nous encourageons fortement à soutenir la construction des « villages d'espoir » pour les Personnes Déplacées.

Le Gouvernement du Mali, après avoir adopté les Objectifs de développement durable, doit être soutenus afin de transformer sa promesse de « ne laisser personne au bord du chemin » en réalité pour les PDI.



ANNEXE

Tableau 9 : Répartition des déplacés climatique (sécheresse/inondation) par région et par cercle

REGION CERCLE	MENAGE	INDIVIDUS
BAMAKO	39	207
COMMUNE 6	39	207
GAO	408	1716
ANSONGO	178	722
BOUREM	99	432
GAO	131	562
KOULIKORO	2	11
KATI	2	11
MENAKA	121	544
MENAKA	121	544
MOPTI	535	1614
DJENNE	213	118
MOPTI	322	1496
BANDIAGARA	2879	14172
BANDIAGARA	2326	12328
BANKASS	327	1625
KORO	226	219
DOUMENTZA	1622	7659
DOUMENTZA	1622	7659
SÉGOU	757	3604
NIONO	428	1879
BLA	130	689
TOMINIAN	182	965
SEGOU	17	71
SAN	7	37
SAN	7	37
TOMBOUCTOU	561	2891
GOUNDAM	242	1392
GOURMA-RHAROUS	319	1499
TOTAL GENERAL	6931	32455



Direction Nationale du Développement Social – DNDS

www.dnds.ml